

PUBLIE LE

18 AVR. 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS****SÉANCE DU 10 AVRIL 2012 À 18 HEURES 30**

N° 1 - 33 / 2012 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CUFR CHAMPOLLION : ÉTUDE DE L'ÉVALUATION DU POUVOIR ÉPURATEUR DE LA STATION D'ÉPURATION ALBI MADELEINE SUR LES MÉDICAMENTS ET LEURS RÉSIDUS

L'An Deux Mille Douze, le 10 avril 2012

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 10 avril 2012 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : Madame Sarah LAURENS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Michel FOURNIALS, Naïma MARENGO, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRES, Anne-Marie ROSE, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Françoise LARROQUE, Jean ESQUERRE, Marie-France DE TRUCHIS, Jean-Marie COUDERC, Jean-Michel DOUREL, Claude COSTES, Anne ROUMEGAS-PORCHE, David KOWALCZYK, Jean MAURIES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Alain GRIMAL, Robert PAGGI, Alain LONG, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

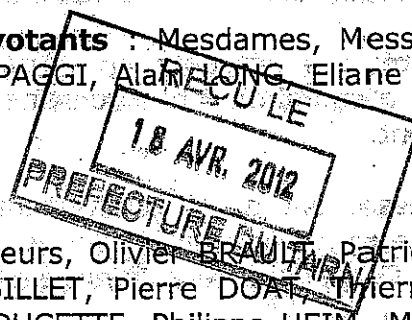
Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Stephen JACKSON, Pierre COSTES, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Thierry GINESTET, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Michel DELPOUX, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Françoise LESCURE, Marie-Claude DURAND, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLE, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 43

Votants (titulaires, suppléants votants) : 36



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 AVRIL 2012

N° 1 - 33 / 2012 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CUFR CHAMPOLLION : ÉTUDE DE L'ÉVALUATION DU POUVOIR ÉPURATEUR DE LA STATION D'ÉPURATION ALBI MADELEINE SUR LES MÉDICAMENTS ET LEURS RÉSIDUS

Pilote : Assainissement

Autres services concernés : Développement économique - enseignement supérieur, recherche
Finances et budget

Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE, rapporteur,

Le Centre Universitaire de Formation et de Recherche Jean-François Champollion, ci-après dénommé CUFR, souhaite nouer des partenariats constructifs et durables avec les collectivités locales sur lesquels il est implanté. La présence du CUFR sur l'Albigeois participe en effet à l'attractivité du territoire, génère une dynamique sociale et économique et constitue un atout indéniable pour son développement.

Un des axes de développement des recherches scientifiques du CUFR porte sur les effets des médicaments issus des stations d'épuration sur la faune aquatique. L'approche écotoxicologique par l'utilisation de biomarqueurs permet d'identifier des indices d'écotoxicité rendant compte de la toxicité d'effluents et de leur impact sur le milieu naturel. Ces indices sont utilisés, notamment en France par les Agences de l'eau, comme outil d'aide à la décision afin d'orienter la gestion des rejets. Dans le cadre de la technopole Albi Innoprod, le service développement économique - enseignement supérieur travaille à mettre en relation les laboratoires de recherche avec les acteurs économiques locaux. A ce titre, il a identifié les compétences dont dispose le CUFR Champollion et favorise les liens avec le service public industriel de l'assainissement.

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois a ainsi été sollicitée par le CUFR pour mettre en œuvre un partenariat dont l'objet est une étude sur le pouvoir épurateur de la station d'épuration Albi Madeleine vis-à-vis des médicaments et de leurs résidus.

En étudiant l'écotoxicité des effluents en entrée et en sortie de station, le pouvoir épurateur de la station d'épuration Albi Madeleine vis-à-vis des médicaments pourra ainsi être évalué indirectement.

Pour le service assainissement de la communauté d'agglomération de l'Albigeois, cette étude s'inscrit dans l'esprit de la convention de partenariat en cours de discussion avec l'agence de l'eau Adour Garonne et fera l'objet à ce titre d'une demande de financement ad hoc.

Aussi, compte tenu de l'intérêt que présente cette opération, ils vous est proposé de participer au financement de cette étude en apportant une contribution à part égale avec le CUFR de 2500 euros. Cette subvention permettra de financer en partie les coûts afférant à l'achat des kits de biotests, l'autre partie et la rémunération d'un stagiaire étant pris en charge à hauteur égale par le CUFR.

A noter que cette première étude pourra amener les deux parties à poursuivre leur collaboration autour d'un projet plus ambitieux et notamment servir de levier pour déposer des projets d'envergure en lien avec l'Agence de l'eau ou l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail)...

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

CONSIDERANT l'intérêt pour la communauté d'agglomération de l'Albigeois de développer ses connaissances en termes de qualité des effluents, notamment en termes de toxicité et d'impact sur le milieu naturel,

CONSIDERANT la dynamique impulsée par la technopole Albi INNOprod et l'importance pour le territoire de mettre en œuvre des partenariats avec le CUFR permettant de contribuer activement au développement de ses équipes de recherche,

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 13 septembre 2011

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'attribuer une subvention au CUFR Champollion de 2 500€ (deux mille cinq cents euros) en 2012

APPROUVE la convention annexée fixant les modalités d'attribution et de versement de cette subvention.

AUTORISE monsieur le président ou son représentant à procéder à la signature de ladite convention et accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.

AUTORISE monsieur le président ou son représentant à solliciter l'Agence de l'eau pour obtenir un financement de cette première étape d'étude, dans le cadre du partenariat 2012-2015 en cours de discussion,

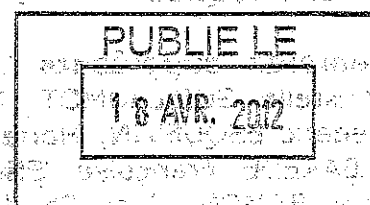
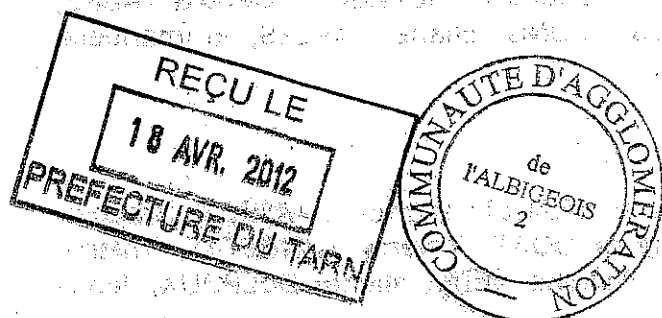
DIT QUE les crédits sont prévus au budget annexe d'assainissement de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,

Fait le 10 avril 2012,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE



CONVENTION

Entre

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, ci-dessous dénommée Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représentée par son Président, M. Philippe Bonnacarrère dûment habilité aux fins de signature par délibération du Conseil communautaire du 28 septembre 2010

Et

Le Centre Universitaire de Formation et de Recherche Jean-François Champollion, ci-dessous dénommée CUFR, représenté par son directeur, M. Hervé Pingaud

Il est convenu ce qui suit

EXPOSE DES MOTIFS

Depuis quelques années, le cadre réglementaire concernant la qualité de l'eau ne cesse d'évoluer. La Directive Cadre sur l'Eau 2000/60/CE (DCE) et la directive 2008/105/CE visent à renforcer la protection de l'environnement en spécifiant des types de substances à éliminer, des normes de qualité environnementales à obtenir et en fixant des délais de réalisation des objectifs d'ici 2021.

Actuellement, 33 molécules ou micropolluants sont classées comme prioritaires et seront recherchées de manière obligatoire à compter de 2012. Parmi les substances dangereuses que la DCE souhaite voir disparaître, les médicaments n'apparaissent pas encore.

Cependant, les médicaments sont présents dans tous les milieux aquatiques et il a été montré que les stations d'épuration ne permettent pas une dégradation intégrale des substances médicamenteuses. De plus, selon les stations d'épuration et les moyens de traitement utilisés, les molécules sont plus ou moins dégradées.

Dans la mesure où il est prévisible que la réglementation évolue et que la liste en annexe de la circulaire du 29 septembre 2010 introduise de nouvelles molécules à rechercher d'ici quelques années, il serait d'ores et déjà intéressant d'anticiper. Etudier l'écotoxicité des effluents en entrée et en sortie de station permettrait alors d'évaluer indirectement le pouvoir épurateur de la STEP Albi Madeleine vis-à-vis des médicaments.

Au titre de ses compétences en matière d'assainissement, et d'accompagnement au développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et du transfert de technologie, la communauté d'agglomération de l'Albigeois soutient les travaux réalisés par le CUFR Champollion sur les effets des médicaments issus des stations d'épuration sur la faune aquatique.

De son côté, le CUFR Champollion souhaite consolider son ancrage territorial et apporter des solutions adaptées aux collectivités territoriales et entreprises du territoire. Pour ce faire, il a besoin de développer des partenariats avec les entités locales.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention vise à établir un partenariat avec le CUFR pour étudier l'évaluation du pouvoir épurateur de la station d'épuration Albi Madeleine vis-à-vis des médicaments et de leurs résidus.

L'étude se réalisera en deux temps :

- dans un premier temps, des prélèvements d'effluents seront effectués en sortie de l'hôpital d'Albi, en sortie de l'hôpital du Bon Sauveur et en entrée de la station d'épuration d'Albi pour évaluer, avant traitement la toxicité des différents effluents.

- dans un second temps, des prélèvements seront réalisés en sortie de la station d'épuration d'Albi et la toxicité de ces effluents sera également évaluée.

Le taux de perte de toxicité entre l'entrée et la sortie de STEP pourra être ainsi déterminé.

Pour évaluer le potentiel toxique de ces différents effluents, des tests normalisés avec des microorganismes appartenant aux premiers niveaux des réseaux trophiques seront utilisés. Tous ces tests vont permettre de déterminer des CE50 (concentration pour laquelle un effet est visible pour 50% de la population) ou CE10 à l'origine de calcul d'indices d'écotoxicité.

En fonction des résultats obtenus, s'il s'avère que les effluents ont un effet sur les organismes aquatiques, une collaboration avec le laboratoire de Chimie de l'Environnement de l'Université de Bordeaux pourra être établie afin d'identifier les principales molécules présentes dans les effluents et notamment rechercher la présence de médicaments.

Les conditions de partenariat entre la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois et le CUFR Champollion sont définies comme suit.

Article 2 : Contenu du partenariat

2-1. La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'engage à :

- ✓ désigner un chargé de projet référent, dédié au suivi du dossier et à la bonne marche du partenariat, grâce notamment à la mise en place de réunions d'avancement toutes les trois semaines
- ✓ accompagner le stagiaire recruté par le CUFR pour effectuer les prélèvements nécessaires ; pour ce faire, des personnels du service assainissement de l'agglomération seront mis à disposition.
- ✓ solliciter la fondation Bon Sauveur d'Alby et le Centre Hospitalier d'Albi afin d'obtenir leur accord pour effectuer les prélèvements ainsi que des informations sur le type de molécules utilisées
- ✓ promouvoir le partenariat via ses publications : sites internet (www.grand-albigeois.fr, www.albi-innoprod.com), magazine bi-mensuel (le Grand A distribué sur l'ensemble du territoire de l'Albigeois) et à travers son réseau de partenaires
- ✓ verser une subvention au CUFR sous couvert de la réalisation des objectifs fixés
- ✓ associer un élu au suivi de ce partenariat

2-2. En contrepartie, le CUFR s'engage à

- ✓ travailler en collaboration avec la communauté d'agglomération de l'Albigeois en l'informant des différentes phases du projet et de l'avancement des travaux ainsi que du bilan à l'issue de l'étude.
- ✓ recruter un stagiaire de niveau Licence professionnelle (formation technique ou universitaire en eau - environnement) pour réaliser l'étude
- ✓ ce stagiaire devra :

- réaliser une étude bibliographique conséquente sur les teneurs en médicaments dans les effluents des réseaux d'assainissement et en milieu aquatique afin d'identifier des différences éventuelles entre STEP ;

- prendre contact avec la Fondation du Bon Sauveur d'Alby afin de connaître leurs pratiques en termes d'utilisation et de rejets de médicaments ;
 - identifier l'ensemble des molécules utilisées au sein de la Fondation du Bon Sauveur ainsi que les quantités utilisées annuellement ou mensuellement ;
 - réaliser des prélèvements d'effluents en sortie de la Fondation du Bon Sauveur d'Alby, en sortie du Centre Hospitalier d'Albi, en entrée de STEP et en sortie de STEP d'Albi ;
 - réaliser plusieurs tests écotoxicologiques afin d'évaluer la toxicité des effluents : le test microtox sur bactéries, le test sur algues, le test sur daphnies et éventuellement un test sur protozoaires et/ou sur rotifères ;
 - analyser les résultats obtenus afin de catégoriser les effluents et estimer le pouvoir épurateur de la STEP d'Albi ;
 - comparer les résultats obtenus avec ceux de l'hôpital de Montpon Ménéstérol en Dordogne (type de médicaments, quantités et résultats de toxicité des effluents) ;
 - réaliser un rapport de stage renfermant l'ensemble des informations ci-dessus énumérées.
- ✓ mentionner le soutien de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois sur les supports de communication lors des présentations orales et écrites concernant les résultats de cette étude.

Article 3 : Subvention

La Communauté d'Agglomération de l'Albigeois accordera au CUFR une subvention à compter de la signature de la convention. Le montant global de la subvention sera de 2 500 € (cette somme permettra de financer en partie les coûts afférant à l'achat des kits de biotests). Elle sera versée dès signature de la présente par les parties.

Article 4 : Suivi et évaluation

Dès la signature de cette convention, les partenaires conviennent de se rencontrer pour procéder au suivi et à l'accompagnement de l'étude par le stagiaire recruté. Un bilan régulier dressé par les deux parties permettra d'évaluer l'état d'avancement et l'impact des activités mises en œuvre au titre de l'article 2.

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une période 6 mois à compter de la signature.

Fait à Albi, le

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de l'Albigeois

Philippe BONNECARRÈRE

Le directeur du Centre Universitaire de
Formation et de Recherche Jean-
François Champollion

Hervé PINGAUD

